

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Enseignement privé : poser les jalons d'une éducation de qualité

LES responsables des établissements d'enseignement privé laïc, de l'administration centrale, les syndicats, les associations des parents d'élèves (APE), les inspecteurs de service, sont réunis depuis hier autour du ministre de l'Éducation nationale, Camélia Ntoutoume-Leclercq, pour les travaux de la 16e commission ministérielle de l'enseignement privé.

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

À l'heure où les pays du monde, au lendemain du sommet des Nations unies sur la transformation de l'éducation, sont invités à adapter leurs systèmes éducatifs, le Gabon ne compte pas rester en marge.

Dans un environnement avec un apprentissage davantage centré sur l'étudiant, plus connecté, plus dynamique, plus inclusif et plus collaboratif, pour permettre à l'apprenant de mieux s'instruire, la 16e édition de la Commission ministérielle de l'enseignement privé, qui se déroulera sur deux jours, aura pour objectif de régulariser les situations administratives et juridiques des établissements d'enseignement privé, en vue de répondre aux exigences de la qualité et de la transformation de l'éducation.

Axée sur le thème "Une éducation privée de qualité au service de la transformation de l'éducation", la cérémonie d'ouverture de cette 16e édition a vu la présence du ministre d'État, ministre du Développement industriel, Blaise Louembe, qui a ouvert les travaux au nom du chef du gouvernement, de la ministre déléguée à



Les membres du gouvernement présents lors des travaux

l'Éducation nationale, Aubierge Sylvine Ngoma, et de nombreux responsables.

"Au regard des enjeux du moment, des enjeux notamment en lien avec la transformation de l'éducation et la formation dans le monde ultra-compétitif, notre système éducatif ne saurait rester en marge des exigences que nous imposent les politiques

éducatives mondiales impulsées par les organisations internationales compétentes en la matière", a précisé Blaise Louembe.

Si le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, appelle de tous ses vœux chaque acteur de la chaîne éducation nationale à prendre ses responsabilités pour une véritable transformation visible sur le terrain, cette nouvelle session

aura également pour mission d'identifier les indicateurs de la transformation qualitative de l'enseignement privé, de régulariser les situations juridiques et administratives des établissements d'enseignement privé et d'examiner la situation financière des élèves orientés dans les établissements d'enseignement privé reconnus d'utilité publique.

Dans son propos circonstanciel, Camélia Ntoutoume-Leclercq a indiqué que "pendant deux jours, les commissaires vont se pencher sur les conditions d'une école privée de qualité au service de la transformation de l'éducation. Selon les statistiques 2023, validées avec la collaboration du bureau Unesco du Gabon, l'enseignement privé compte 1 938 établissements scolaires (dont 497 au préprimaire, 1 191 au primaire, 241 au secondaire général et 9 au secondaire technique et professionnel). Toujours, selon la même source, cet ordre d'enseignement scolarise 258 412 apprenants (dont 50 972 au pré primaire, 132 408 au primaire, 73 993 au secondaire général et 639 au secondaire technique et professionnel)".

Au sein des quatre panels qui feront l'objet de discussions en commission, les participants vont réfléchir sur les mécanismes à mettre en œuvre pour renforcer et arrimer l'enseignement privé aux normes et exigences liées à la transformation du système éducatif gabonais.

Contrepoint

Redorer le blason de l'école privée au Gabon

H.N.M
Libreville/Gabon

L'IDÉE, si on en croit les décideurs publics, n'est pas d'encourager les fondateurs à créer à tout va des établissements d'enseignement privé pour accroître leur nombre sur le territoire national, mais bien d'amener ces derniers à se positionner comme des partenaires clés de l'État. Car si on décrit très souvent ces écoles-maisons qui poussent chaque jour sans

agrément ni autorisation, c'est qu'il y a nécessité de restructurer ce secteur.

Les travaux, qui se sont ouverts hier, vont, durant ces trois jours, être l'occasion pour l'ensemble des parties d'aboutir à un résultat appréciable qui permet de réorganiser la courbe. Parce que dans les faits, le tableau dressé par le ministère de l'Éducation nationale, répertoriant les établissements d'enseignement privé répondant aux critères est alarmant et a de quoi donner des

sueurs froides.

En effet, au cours de l'année 2020, date de la 15e commission ministérielle de l'enseignement privé, on comptait seulement 393 demandes dont 272 d'habilitation à fonder (HF), 121 d'autorisation d'ouverture (AO) et une de reconnaissance d'utilité publique (RUP).

Si cette année, cette commission a évalué 859 dossiers parmi lesquels 609 demandes d'habilitation à fonder (HF), 245 autorisations d'ouverture (AO) et

5 reconnaissances d'utilité publique (RUP), il est impératif pour l'ensemble des promoteurs de ces écoles de se conformer aux normes.

Au-delà de cette grand-messe qui ne devrait pas accoucher d'une souris, il est question pour l'école privée gabonaise de cadrer avec la réglementation en vigueur, de disposer des structures aux normes, qui garantissent la sécurité des apprenants.